

BREVET PROFESSIONNEL RESTAURANT
SESSION 2004
Épreuve U.30 –GESTION APPLIQUÉE

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

SUJET

Ce sujet comporte trois parties
A la fin de l'épreuve, que vous ayez répondu ou non, vous rendrez la totalité des annexes
(pages 8 à 12)

PREMIER DOSSIER : CHOIX D'UN FOURNISSEUR (13 POINTS)

DEUXIÈME DOSSIER : ANALYSE D'UN BILAN (17 POINTS)

TROISIÈME DOSSIER : DROIT DU TRAVAIL (10 POINTS)

SITUATION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'HÔTEL-RESTAURANT
«LE QUAI»

LE QUAI

Hôtel - Restaurant
5 avenue du 6 juin
14000 CAEN
Tél : 02.31.60.22.19

RCS Caen C 250 450 755
SIRET : 250 450 755 4558
SARL au capital de 50 000 €

Gérant : Monsieur J. LATABLE
Capacité maximum de 50 couverts et 20 nuitées
2 services par jour, le restaurant est fermé le lundi
Date de l'exercice comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre
Régime fiscal : régime du réel normal

Vous travaillez dans cette entreprise depuis un an, en qualité d'apprenti-serveur. Connaissant votre goût particulier pour la gestion et compte tenu de vos aptitudes, Monsieur LATABLE vous demande de traiter les dossiers suivants :

PREMIER DOSSIER : CHOIX D'UN FOURNISSEUR (13 POINTS)

Monsieur J. LATABLE vient de passer une semaine de vacances dans la région de Bandol et a pu déguster quelques vins. Il a été particulièrement séduit par le «Bandol Grande tradition Rouge» au Domaine du Puy et la «Cuvée Grande réserve» au domaine de GAREL.

Il souhaite donc mettre l'un de ces deux vins dans sa carte mais hésite fortement. Il décide donc de commander celui qui lui coûtera le moins cher. Il vous demande alors de l'aider à faire ce choix particulièrement difficile et vous remet les tarifs, document 1 et bons de commande présentés en annexes 1 et 2.

1^{er} Travail :

Monsieur LATABLE désire commander, dans un premier temps 24 bouteilles, vous complétez les bons de commande (Annexes 1 et 2) en date du 16 septembre 2003, puis vous choisissez le fournisseur le plus intéressant au niveau prix.

Fournisseur :

2^{ème} Travail :

Monsieur LATABLE souhaite vendre la bouteille de Bandol à **18 € TTC**.

Calculez la marge commerciale qui sera réalisée sur chaque bouteille vendue.

Indiquez le coefficient multiplicateur pour passer du prix d'achat hors taxes au prix de vente H.T.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DEUXIÈME DOSSIER : ANALYSE D'UN BILAN (17 POINTS)

Monsieur LATABLE a demandé au cabinet comptable de lui envoyer le bilan de l'hôtel - restaurant de l'année 2003, présenté en document 2 car il souhaite que vous l'aidiez à interpréter quelques chiffres.

1^{er} Travail :

Répondez aux questions posées en annexe 3 par Monsieur LATABLE :

2^{ème} Travail :

Complétez le tableau établi par Monsieur LATABLE qui vous est présenté en annexe 4 afin de faire une analyse plus approfondie du bilan. Commentez les résultats obtenus.

Renseignements complémentaires :

⇒ Montant des achats stockés pour l'année 2003 : **15 000 € H.T.** (TVA à 19,6 %)

TROISIÈME DOSSIER : DROIT DU TRAVAIL (10 POINTS)

Après avoir lu le document 3, répondez précisément aux questions en annexe 5.

Domaine du PUY



VINS AOC BANDOL ET COTES DE PROVENCE
VINS DE PAYS - VINS DE TABLE

TARIFS 2003

DÉSIGNATION	Prix unitaire
Cubiteiner(s) de 32 l. de vin de table Rouge *	80,75
Cubiteiner(s) de 32 l. de vin de table Rosé *	80,75
Cubiteiner(s) de 32 l. de vin de table Blanc *	80,75
Carton(s) de 12, MONT CAUME Rouge *	48,00
Carton(s) de 12, MONT CAUME Rosé *	48,00
Carton(s) de 12, MONT CAUME Blanc *	48,00
Carton(s) de 12, CÔTES DE PROVENCE Rouge *	57,00
Carton(s) de 12, CÔTES DE PROVENCE Rosé *	57,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rouge *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rosé *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Blanc *	78,00
Carton(s) de 12, BANDOL Rouge Millésimé *	84,00
Carton(s) de 12, BANDOL Grande Tradition Rouge *	99,00
Carton(s) de 12, BANDOL Grande Tradition Rosé *	99,00
Carton(s) Promotion *	59,50
Carton(s) de MOUSSEUX Rosé Muscat *	63,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de Blanc 1/2 suc *	78,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de brut *	78,00
Carton(s) de MOUSSEUX Blanc de brut spécial *	81,00

- A partir de 2 cubiteiners :
Réduction de 6 € par cubiteiner
pour expédition à une seule adresse

- A partir de 2 cartons :
Réduction de 2 € par carton
pour expédition à une seule adresse

* Nous consulter pour les Degrés et les Millésimes.

Domaine du Puy

Route de Bandol 83740 La Cadière D'azur
Tel : 04.45.63.40.00 Fax : 04.45.66.58.12

Document 2

N° D.G.I. 69997.1004

N° 10165 - 01
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050

Désignation de l'entreprise : LE QUAI

Durée de l'exercice en nombre de [12] mois *

Adresse de l'entreprise 6 AVENUE DU 06 JUNI 14 000 CAEN

Durée de l'exercice précédent Numéro SIRET *

Code APE

Exercice précédent (N-1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2003, clos le : 31.12.2003						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (0)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	0		1 000
		Frais de recherche et développement *	AD		AE			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG	0		1 200
		Fonds commercial (1)	AH	30 000	AI	0		30 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	2 500	AQ	500		2 000
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	AR	22 000	AS	3 000		19 000
		Autres immobilisations corporelles	AT	36 500	AU	2 400		34 100
Immobilisations en cours		AV		AW				
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI					
TOTAL (I)		BJ	93 200	BK	5 900		87 300	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	1 800	BU	0		1 800
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	310	BY	0		310
		Autres créances (3)	BZ		CA			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (donc actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF		6 430	CG	0		6 430	
Charges constatées d'avance (3) *	CH			CI				
TOTAL (II)	CJ		8 540	CK	0		8 540	
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL							
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (V)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	101 740	1A	5900		95 840	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisation	Non recensée		Stocks :		Créances :		

Le Quai

Document 2 bis

N° D.G.I. 69997.1004

N° 10166 - 01
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN - PASSIF
avant répartition

D.G.I. N° 2051

Désignation de l'entreprise : LE QUAI

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice 2003
1

Exercice N - 1
2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice 2003 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (4)	DF			
	Autres réserves	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		20 000	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		70 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		22 000	
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 400	
	Dettes fiscales et sociales	DY		440	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		2 000	
	Autres dettes	EA			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		25 840
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		95 840	

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *

				Exercice 2003 1	Exercice N - 1 2
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ			
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				
(7) Dont emprunts participatifs	EI				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document 3 :

Extrait de «Hôtel Restau» Hebdo n°135 – Mardi 9 septembre 2003

SOCIAL

Est-il possible d'imposer une clause de non-concurrence à l'un de ses salariés :

La question posée par l'un de nos lecteurs implique de se reporter à un arrêt de la Cour de cassation paru en juillet 2002. Cette décision a précisé très strictement la mise en œuvre de non concurrence. Elle ne peut être acceptée dans un contrat de travail que si elle répond aux conditions suivantes :

- 1) elle doit être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise
- 2) elle doit être limitée à la fois dans le temps et dans l'espace
- 3) elle doit tenir compte des spécificités de l'emploi du salarié et de sa faculté à l'exercer différemment
- 4) et enfin, elle implique une compensation financière

Cette dernière caractéristique est impérative, car même si toutes les autres conditions sont remplies, sans contrepartie financière, la clause de non-concurrence est déclarée nulle. Un employé peut même réclamer des dommages et intérêts à son employeur s'il a respecté, dans le passé, une clause de non-concurrence sans contrepartie financière.

La portée d'une clause de non-concurrence est très restrictive.

Dans certains cas, portés devant les tribunaux le champ d'action d'une clause de non concurrence peut devenir très restreint. Une décision de cassation, en septembre 2002, a limité la clause de non-concurrence d'un ex-responsable commercial démissionnaire d'une entreprise aux seuls clients qu'il avait lui-même apportés à sa société et pendant une période de deux ans.

Et si le salarié ne respecte pas la clause de non concurrence.

L'employeur qui peut démontrer que son ex-salarié ne respecte plus la clause de non-concurrence est en droit de ne plus verser la contrepartie financière, dès lors qu'il a lui respecté son engagement pendant la période où l'obligation a également été respectée par son ancien collaborateur.

Annexe 1 :

Domaine du PUY

Route de Bandol 83740 La Cadière D'azur

Fax : 04. 45. 66. 58. 12

Tel : 04.45.63.40.00



BON DE COMMANDE

DÉSIGNATION	Quantité	Prix TTC en €
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Rouge 12 °		
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Rosé 12 °		
Cubitainer(s) de 32 l de vin de table Blanc 12 °		
Carton(s) de 12 Mont Caume Rouge		
Carton(s) de 12 Mont Caume Rosé		
Carton(s) de 12 Mont Caume Blanc		
Carton(s) de 12 Côtes de Provence Rouge		
Carton(s) de 12 Côtes de Provence Rosé		
Carton(s) de 12 Bandol Rouge		
Carton(s) de 12 Bandol Rosé		
Carton(s) de 12 Bandol Blanc		
Carton(s) de 12 Bandol rouge Millésimé		
Carton(s) de 12 Bandol Grande Tradition Rouge		
Carton(s) de 12 Bandol Grande Tradition Rosé		
Carton(s) Promotion		
Carton(s) de Mousseux Rosé Muscat		
Carton(s) de Mousseux Blanc de Blanc ½ sec		
Carton(s) de Mousseux Blanc de brut		
Carton(s) de Mousseux Blanc de brut spécial		
TOTAL		
A déduire, remise quantitative		
Total paiement à la commande		
Taxe contre remboursement		16.50 €
TOTAL A NOUS DEVOIR		
<input type="checkbox"/> Je joins par chèque la somme de€ <input type="checkbox"/> Je réglerai le montant de ma facture « contre remboursement » avec supplément Date signature :		

A LIVRER A : N° TÉL

 NOM et PRÉNOM.....

 N.....RUE.....

 VILLE.....CP.....

A FACTURER A : N° TÉL

 NOM et PRÉNOM.....

 N.....RUE.....

 VILLE.....CP.....

OBSERVATIONS :

DATE ET SIGNATURE :

Annexe 2

DOMAINE DE GAREL
 Route de Cassis D 660
 83740 La Cadière d'azur
 TEL : 04. 78. 39. 44. 39 FAX : 04. 78. 46. 75. 20



BON DE COMMANDE

Facturation	Livraison
Nom : _____	Nom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP & Ville : _____	CP & Ville : _____
Tél : _____	Tél : _____
Instructions de Livraison _____	

Conditions de livraison :
 Nos bouteilles sont livrées en cartons de 6 ou 12.
 Paiement par chèque joint à votre commande.
 Ce tarif est valable à partir du 1er janvier 2003

Conditions de transport :
 PORT GRATUIT à partir de 36 bouteilles à une même adresse
 Jusqu'à 12 blles 12.20 € - 18 blles 18.29 € - 24 Blles 24.39 €

	Produit	Qté	P.U. en €	Total €
Cuvée LES ADRETS : Elaborée avec des cépages âgés de 4 à 12 ans. Vin souple accompagnant agréablement les repas.	Rouge 2000	x	6.38 € =	
	Rosé 2002	x	5.72 € =	
Cuvée LES BAUMES : Elaborée avec des cépages d'une moyenne d'âge de 25 ans. Vin à bonne structure tannique, des arômes et de la saveur.	Rouge 2000	x	8.15 € =	
	Rosé 2002	x	6.99 € =	
	Blanc 2002	x	6.99 € =	
Cuvée Jean-Luc POUTEAU : Meilleur sommelier du monde 1983, conseiller technique de LA ROQUE, a conçu spécialement des assemblages pour ceux qui aiment les vins de garde.	Rouge 1998	x	10.21 € =	
Cuvée GRANDE RÉSERVE : Une sélection sévère de vieux cépages, un élevage en barriques neuves, une proportion de mourvèdre atteignant 80 % pour le rouge. UN TRES GRAND VIN.	Rouge 1998	x	9.74 € =	
	Rosé 2002	x	8.95 € =	
	Blanc 2002	x	8.95 € =	
Cuvée du DOMAINE de LA NARTETTE : Propriété du Conservatoire du Littoral, ce domaine est situé au-dessus du port de La Madrague à St Cyr-les-Lecques : vin charnu, complet et harmonieux.	Rouge 1999	x	10.21 € =	
	Rosé 2002	x	9.42 € =	
MAGNUM Coffret bois <i>Grande Réserve</i> Coffret carton <i>Grande Réserve</i> Coffret bois <i>Fleurs de Provence</i> Coffret carton <i>Fleurs de Provence</i>	Rouge 1998	x	29.05 € =	
	Rouge 1998	x	22.77 € =	
	Rouge 2000	x	20.41 € =	
	Rouge 2000	x	14.91 € =	
CAISSETTES "Les Impressionnistes" Coffret bois 2 bouteilles Coffret bois 3 bouteilles Coffret bois 6 bouteilles	Rouge 2000	x	23.68 € =	
	Rouge 2000	x	32.65 € =	
	Rouge 2000	x	57.15 € =	

Veuillez noter ci dessous le peintre de votre choix :
 Cézanne, Van Gogh, Renoir, Gauguin et Toulouse
 Lautrec (uniquement en 2 bouteilles) :

Date et Signature : _____

TOTAL DE VOTRE COMMANDE _____

FRAIS DE PORT _____

TOTAL FRANCO (en euros)

Annexe 2 :

Prix d'achat unitaire TTC :

Prix d'achat unitaire HT :

Prix de vente HT :

Marge :

Coefficient multiplicateur :

Annexe 3 :

1. Quel était le montant du bénéfice pour l'année 2003 et comment a-t-il été calculé ?

.....

.....

.....

2. Quel était le montant des stocks ?

.....

3. Quel était le montant de l'emprunt ?

.....

4. Quel était le montant des immobilisations corporelles ?

.....

5. Quel était le montant total des amortissements correspondants ? A quoi correspond ce montant ?

.....

.....

.....

6. Quel était le montant des capitaux propres ?

.....

7. Pourquoi n'y a-t-il aucun amortissement de calculé sur le fonds de commerce ?

.....

.....

.....

Annexe 5 :

1. Qu'est ce qu'une clause de non-concurrence ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. Précisez les conditions de validité reconnues par la Cour de cassation concernant cette clause.

.....
.....
.....
.....
.....

3. Si le salarié ne respecte pas la clause de non-concurrence, indiquez la principale conséquence.

.....
.....
.....
.....

4. Citez les deux principales dispositions légales permettant à un employeur, de rompre un contrat de travail à durée indéterminée.

.....
.....
.....
.....

5. Quelle est la juridiction compétente qui tranche un conflit individuel survenant entre un employeur et un salarié, à l'occasion de la rupture d'un contrat de travail du secteur privé ?

.....
.....
.....
.....